Image not found or type unknown

Refus de prise en charge garantie par sony

Par **Seed**, le **25/11/2015** à **09:27**

Bjr,
Sony refuse de prendre en charge mon appareil mobile avançant que les travaux sur celui ci sont trop coûteux. Hors l'appareil est encore sous garantie et plusieurs des defauts sont dus à la fabrication. On me reclame de payer sans ça rien a faire. Comment de defendre et faire valoir mon droit de garantie ??? Pouvez vous les contactez ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés